



PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

**Direction du pilotage interministériel**

**Pôle Environnement et Guichet unique ICPE**

**PERMIS DE CONSTRUIRE**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Demande de permis de construire concernant l'implantation d'une centrale photovoltaïque**

**Commune de TRACY-SUR-LOIRE**

Il sera procédé du lundi 6 janvier à 9h00 au vendredi 7 février 2020 inclus, soit pendant une période de 33 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande de permis de construire, déposée par la société CPV SUN 40, concernant une centrale photovoltaïque située sur la commune de TRACY-SUR-LOIRE.

La demande est sollicitée pour le projet d'implantation d'un parc solaire d'une puissance de 5,93 Mwc comprenant 13635 modules, un poste de livraison et cinq postes de transformation, situé au lieu-dit "Les Champs des Froids", sur le territoire de la commune de TRACY-SUR-LOIRE.

L'enquête publique concerne également les communes et communautés de communes suivantes : COSNE-COURS-SUR-LOIRE, POUILLY-SUR-LOIRE, SAINT-MARTIN-SUR-NOHAIN, SAINT-ANDELAIN (Nièvre), BANNAY, COUARGUES, MÉNÉTRÉOL-SOUS-SANCERRE, SAINTSATUR, THAUVENAY (Cher), COEUR DE LOIRE et PAYS FORT SANCERROIS VAL DE LOIRE.

Le dossier d'enquête publique sera déposé à la mairie de TRACY-SUR-LOIRE et pourra être consulté par le public dans les mairies de COSNE-COURS-SUR-LOIRE, POUILLY-SUR-LOIRE, SAINT-MARTIN-SUR-NOHAIN, SAINT-ANDELAIN, (Nièvre), BANNAY, COUARGUES, MÉNÉTRÉOL-SOUS-SANCERRE, SAINT-SATUR et THAUVENAY (Cher) et aux sièges des communautés de communes COEUR DE LOIRE et PAYS FORT SANCERROIS VAL DE LOIRE ainsi que sur le site internet de la Préfecture de la Nièvre ([www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr) - onglet « publications » - rubrique « enquêtes publiques État »).

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé à la mairie de TRACY-SUR-LOIRE, pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse y formuler éventuellement ses observations, qui pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, M. Dominique VARENNES, à la mairie de TRACY-SUR-LOIRE, siège de l'enquête.

Les observations pourront également être adressées à la Préfecture de la Nièvre par voie électronique à l'adresse suivante : [REF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.GOUV.FR](mailto:REF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.GOUV.FR) avant la fin de l'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête et consultables sur le site internet de la Préfecture de la Nièvre ([www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr) - onglet "Publications", rubrique "Enquêtes publiques Etat") dans les meilleurs délais.

.../...

L'avis d'enquête et le dossier de demande de permis de construire seront consultables sur le site internet de la Préfecture de la Nièvre : [www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr) (onglet "Publications" - rubrique "Enquêtes publiques Etat").

M. Dominique VARENNES, retraité de la fonction publique territoriale, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision de M. le Président du Tribunal Administratif de Dijon.

M. Dominique VARENNES se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de TRACY-SUR-LOIRE les :

- |            |                 |                  |
|------------|-----------------|------------------|
| ➤ lundi    | 6 janvier 2020  | de 9H00 à 12H00  |
| ➤ mercredi | 15 janvier 2020 | de 14H00 à 17H00 |
| ➤ samedi   | 25 janvier 2020 | de 9H00 à 12H00  |
| ➤ jeudi    | 30 janvier 2020 | de 14H00 à 17H00 |
| ➤ vendredi | 7 février 2020  | de 14H00 à 17H00 |

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés pendant la durée de l'enquête auprès de la personne responsable du projet : M. Antoine FILLAULT société LUXEL – 47 rue Joseph Aloïs Schumpeter – 34470 PEROLS (Téléphone : 06.71.94.06.95. – Courriel :a.fillault@luxel.fr).

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de la Nièvre. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête auprès de la Préfecture de la Nièvre – Direction du pilotage interministériel – Pôle Environnement et Guichet unique ICPE – 40 rue de la Préfecture – 58026 NEVERS Cedex.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur la Préfecture de la Nièvre – Pôle Environnement et Guichet unique ICPE, ainsi qu'à la mairie de TRACY-SUR-LOIRE, aux heures d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, Mme la Préfète de la Nièvre délivrera, soit une autorisation de permis de construire, éventuellement assortie de prescriptions, soit un refus motivé, par arrêté préfectoral, qui sera notifié au responsable du projet.